

L'historien dans un monde *présentiste*

François Hartog*

Le souci du présent a toujours été la marque de l'histoire, le présent et l'histoire ont toujours eu, sur des modes divers (dont on pourrait d'ailleurs suivre l'histoire), partie liée, qu'il s'agisse, en particulier, de le légitimer ou de le dénoncer. Mais, en qualifiant le monde de *présentiste*, même sur le mode interrogatif, je vise quelque chose de différent. Les conditions d'exercice du métier d'historien, on l'a relevé ici et là, ont en effet changé depuis une trentaine d'années et changent sous nos yeux. On a eu couramment recours à la formule si commode de "crise".

¿A quelles questions nouvelles l'historien s'est-il trouvé confronté? Quel rôle est-il sollicité de jouer ou prié de ne pas jouer? ¿Que deviennent en effet la place et la fonction de celui qui s'était défini au 19^e siècle -quand l'histoire s'était conçue comme discipline et voulue science-, comme le médiateur savant entre passé et présent, autour de cet objet privilégié, sinon unique de la Nation ou de l'Etat, dans un monde qui privilégie désormais la dimension du présent, voire du présent seul, qui se proclame globalisé et se voit parfois comme postnational? Dans un monde *présentiste*, où le présent serait donc devenu la catégorie la plus englobante et la plus explicative, et alors même que la mémoire s'est imposée depuis une bonne vingtaine d'années comme un mot d'époque: faisant époque.

¿Quelle peut être la tâche de l'historien (voire sa responsabilité), sinon de contribuer, par les connaissances qu'il apporte, à un effort de lucidité pour ses contemporains? Or, proposer une perspective critique a pour préalable l'examen et la prise en compte des conditions de l'exercice du métier, pour évaluer leurs effets sur les postures effectives ou même possibles de l'historien. Parmi ces conditions, je m'arrêterai avant tout sur le temps. Si le rapport au temps est, pour tout un chacun, une dimension fondamentale de l'expérience du monde et de soi, elle l'est doublement pour l'historien. Puisque le temps, c'est d'abord celui dans lequel il vit et travaille, mais c'est aussi "sa" période, le temps sur lequel il travaille; donc le temps,

* École Des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS).

“ce fugitif”, les temps plutôt, les différences des temps, la distance, mais aussi les modes d’être différents au temps qui sont au cœur même de son travail, sinon sa raison d’être. Aussi François Bédarida le nomme-t-il “régisseur du temps”.¹

“Il arrive souvent que, sous l’influence de fortes et riches traditions, une génération entière traverse sans y participer le temps d’une révolution intellectuelle”: cette mise en garde, énoncée naguère par Fernand Braudel, est un utile rappel. Car il y a, on le sait, les inerties des disciplines, les routines des écoles, le poids des institutions. L’historien que je suis part d’un diagnostic (partagé): celui de la force et la prégnance de la catégorie du présent (*Le sacre du présent*, pour reprendre le titre du livre de Zaki Laïdi), formule une hypothèse: celle du présentisme, pour nommer cette expérience contemporaine du temps, et propose, pour mener l’enquête, un instrument heuristique: la notion de régime d’historicité. ¿Avec quel objectif? Interroger les diverses expériences du temps, mieux les crises du temps, c’est-à-dire ces moments, nommés “brèches” par Hannah Arendt, où l’évidence du cours du temps vient à se brouiller: quand justement la façon dont s’articulent passé, présent et futur vient à perdre de son évidence. Et ainsi comparer, grâce à l’instrument du régime d’historicité, des “crises” du temps dans le passé et dans le présent que nous connaissons, pour en mieux faire surgir la spécificité: ¿ce présent contemporain diffère-t-il, et si oui, en quoi, d’autres présents du passé? ¿Les expériences contemporaines du temps gagnent-elles en intelligibilité si l’on risque l’hypothèse d’un nouveau régime d’historicité? Telle était la démarche suivie dans mon livre *Régimes d’historicité*.² Ainsi, une des façons pour l’historien de se faire contemporain du contemporain est de commencer par questionner l’évidence massive de ce contemporain, ce qui est tout le contraire de courir après l’actualité ou de céder à l’air du temps. Comme le note Marcel Gauchet, qui parle d’expérience, “Il faut vouloir être de son temps pour l’être, et il faut travailler pour y parvenir”.

Les conditions de l’exercice du métier et les postures de l’historien

La rapide montée du “contemporain” ou du “présent” comme catégorie dominante est le premier trait de cette conjoncture. En histoire évidemment, mais aussi en anthropologie, où le mouvement a été plus spectaculaire encore: du lointain et du traditionnel au contemporain, au ce qui est en train de se passer, avec investissement rapide des lieux de la modernité. La sociologie ne l’ignore pas non plus, même si son projet a d’emblée été d’enquêter sur le présent des sociétés. Ce contemporain, on peut déjà commodément le saisir ou en saisir certains traits à travers les mots qui se sont imposés et qui tissent l’évidence du présent. S’il n’y a plus de grands récits, circulent en revanche des maîtres-mots: proprement incontournables, ils sont comme les mots de passe du temps. Présent, mémoire, commémoration, patrimoine, identité, crime contre l’humanité, témoin, globalisation figureraient à coup

¹ François BEDARIDA, *Histoire, critique et responsabilité*, Bruxelles, Complexe, 2003.

² François HARTOG, *Régimes d’historicité. Présentisme et expériences du temps*, Paris, Seuil, 2003.

sûr dans une première liste.

Le contemporain est un impératif. Une forte pression s'exerce pour que les sciences sociales se tournent davantage vers le contemporain et répondent mieux, plus vite à la "demande sociale", à l'urgence des situations, des émotions, des malheurs, sachent les mettre en chiffres et en mots. Pour traiter de cette demande, on fait appel à des experts: l'historien est alors sollicité surtout comme un "expert".³ Celui qui, dans des commissions *ad hoc*, devrait donner les faits, voire rien que les faits.

Mais ce terrain du contemporain, où l'historien n'est qu'un tard venu, se trouve déjà largement occupé par d'autres acteurs, à commencer par le journaliste. ¿D'où quel rôle? ¿Alors que nous sommes dans un temps médiatique d'historicisation rapide, quasiment quotidienne du présent, l'historien peut-il, lui aussi, faire de "l'histoire en direct", donner le jour même le point de vue de la postérité et, pour ainsi dire, tirer plus vite que son ombre?

Le témoin

Cette montée s'est accompagnée d'une intensification de l'usage public du passé, selon la formule proposée par le philosophe Jürgen Habermas lors de la querelle des historiens allemands sur le nazisme et l'histoire allemande, qui a précisément fait l'objet d'une controverse publique dans les principaux journaux du pays. ¿Usage du passé, du bon usage du passé? Et d'abord ¿de quel passé? Il s'agit avant tout de ce passé récent, qui "ne passe pas" ou de ce "présent" (qui ne passe pas non plus) de celui-là même qui s'est nommé, en ces mêmes années, histoire du présent. Or, pour l'établissement de cette histoire, les acteurs sont multiples. Parmi eux, les témoins occupent une place grandissante, au point qu'une historienne, Annette Wieviorka, a pu documenter ce qu'elle nomme "l'ère du témoin".⁴ Un témoin aujourd'hui, c'est d'abord la voix et le visage d'une victime, d'un survivant qu'on écoute, qu'on fait parler, qu'on enregistre et qu'on filme. A cet égard l'entreprise récente la plus considérable a été celle lancée par la Fondation Spielberg, avec l'objectif de recueillir "tous" les témoignages de "tous" les survivants des camps nazis. ¿Le témoin est-il une "source" ou une "voix" qu'il vaut mieux entendre "en direct" (*on line*), sans passer par la "médiation" de l'historien?

Les grandes vagues des commémorations, avec en 2004, celle du soixantième anniversaire du Débarquement. Placer les vétérans au premier rang était une façon de les honorer, tout en les incluant *ipso facto* dans la machinerie du spectacle conçu pour les télévisions: à la fois premier spectateur et acteur (passé et sur le moment). En 2005, celle de la libération des camps, réunissant à Auschwitz-Birkenau autour d'un millier de survivants et de témoins directs les dirigeants de quarante-cinq pays.

³ Olivier DUMOULIN, *Le rôle social de l'historien. De la chaire au prétoire*, Paris, Albin Michel, 2003.

⁴ Annette WIEVIORKA, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998 ; François HARTOG, *Evidence de l'histoire. Ce que voient les historiens*, Paris, Editions de l'EHESS, 2005.

Ces célébrations sont venues rythmer la vie publique, conjoignant des mémoires (oubliées, retrouvées, provoquées, etc.) et des agendas civiques et politiques: "mémoire partagée", transmission, leçons. Une résolution du Parlement européen parle des "enseignements à tirer de l'Holocauste". Clairement, les historiens ne sont maîtres ni du calendrier ni même toujours des questions ou des termes des débats que suscitent ces manifestations, mais elles ont, c'est indubitable, une incidence sur les orientations de la recherche et les programmes d'édition, la mobilisation médiatique et donc la perception de l'historien dans l'espace public.

Le législateur

Les dernières années ont vu une intensification de l'intervention du législateur dans le domaine de la mémoire et de l'histoire. Après la loi Gayssot du 13 juillet 1990 "tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe", le Parlement français a voté coup sur coup, en 2001, deux lois mémorielles. La première sur le génocide arménien (18 janvier 2001), comportant un article unique: "La France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915". Avec cet attendu: "Notre pays et les démocraties ont un impérieux devoir de mémoire. Cette mémoire ne saurait se limiter à l'histoire de chaque nation. Elle doit aussi s'élargir à la mémoire de l'humanité tragiquement affectée au cours de ce siècle par plusieurs génocides". On va du particulier à l'universel par l'impératif du devoir de mémoire: de la mémoire des Arméniens à la mémoire de l'humanité par le relais de la loi. En l'occurrence, le législateur se voyait moins en historien qu'en gardien et pédagogue de la mémoire. La seconde en mai 2001 est la loi sur "la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité". Il s'agissait que la France "s'incline devant la mémoire des victimes de ce crime orphelin". Devoir de mémoire encore. Ces textes ont en effet valeur de symptôme: c'est la façon dont le législateur comprend, reprend et, pour ainsi dire, s'applique d'abord à lui-même (dans un esprit de repentance laïque) "le devoir de mémoire".⁵ Ce geste est d'ailleurs loin d'être isolé. L'année 2004 a été déclarée par l'UNESCO "année internationale de commémoration de la lutte contre l'esclavage et de son abolition".

Dernier épisode en France (et pour l'instant), la loi de février 2005, avec son article 4, heureusement abrogé, prônant une reconnaissance dans les programmes scolaires du "rôle positif" de la colonisation. On passait là, sans le dire, du devoir de mémoire à la prescription d'histoire.

⁵ L'Assemblée nationale avait voté à l'unanimité (28/02/2000) une proposition de loi visant à créer "un titre de Juste de France" et à instaurer "une journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux Justes de France".

Le crime contre l'humanité

Ce devoir de mémoire, il vaut d'abord et avant tout, justement, pour le crime contre l'humanité. Défini par le législateur, le crime contre l'humanité a été transmis au juge avant que les historiens du temps présent ne se trouvent confrontés à sa temporalité inédite: là, le temps ne passe pas. Depuis la Charte du tribunal de Nuremberg, l'action publique est devenue, comme on le sait, imprescriptible dans le cas des crimes contre l'humanité. Inscrit finalement dans le Code pénal français en 1994, ce régime d'imprescriptibilité est désormais reconnu (depuis la décision de créer une Cour pénale internationale, ratifiée par la France en 2000) par une majorité d'Etats. Imprescriptible veut dire qu'en l'espèce le temps prescrit, qui est l'ordinaire de la justice, ne vaut pas. Pas plus que ne vaut le principe de non-rétroactivité de la loi. Comme l'a noté le juriste Yan Thomas, "le contraire de l'imprescriptible n'est pas le temps qui passe, mais le temps prescrit": l'un et l'autre sont également construits.⁶ Imprescriptible veut dire que le criminel demeure contemporain de son crime jusqu'à sa mort, tout comme nous sommes les contemporains des faits jugés pour crimes contre l'humanité. L'imprescriptibilité "par nature" du crime contre l'humanité fonde donc une "atemporalité juridique", en vertu de laquelle le criminel demeure toujours contemporain de son crime. Elle peut être perçue comme une forme de passé dans le présent, de passé-présent ou, plutôt, d'extension du présent, à partir du présent même du procès. Si, lors d'un procès, l'historien entre dans cette atemporalité juridique, la seule place que lui ménage le droit pénal est celle d'un témoin, dont on sollicite oralement, comme il se doit, le témoignage. Plus largement, on peut constater des glissements entre le temps du droit, avec ses régimes de temporalité propres, et le temps social, voire des échanges entre les deux, par l'intermédiaire, en particulier, de la responsabilité. Une reprise dans l'espace public du régime de temporalité de l'imprescriptible est probablement, en effet, une des marques de la judiciarisation de cet espace, qui est un autre trait de notre contemporain.

Le juge

Toujours sur le terrain du contemporain, l'historien rencontre un autre occupant de plein droit, le juge, directement ou indirectement, réellement ou métaphoriquement. Cette dernière rencontre n'est pas de son fait, mais elle est une autre manifestation de la judiciarisation de l'espace public rencontrée à l'instant. Les juges se voient chargés de trancher de (presque) tout et de "guérir" maux publics et privés, passés et présents, sinon même à venir. On parle communément de "thérapie" judiciaire. D'où, en histoire, la réouverture d'un dossier (ancien), celui "du juge et de l'historien" et de nettes interférences entre l'historique et le judiciaire.⁷ Si plus per-

⁶ Yan THOMAS, "La vérité, le temps, le juge et l'historien", *Le Débat*, 102, 1998, p. 27.

⁷ Voir l'ensemble du dossier "Vérité judiciaire, vérité historique", *Ibid.*, pp. 4-51.

sonne ne parle du Tribunal de l'histoire ou en son nom, ont en revanche été réactivées les interrogations sur le juge et l'historien: celui qui rend la sentence ou, plus souvent, le juge d'instruction. Avec reprise, sous cet éclairage, des réflexions sur la preuve et la notion de contexte, mais guère sur le jugement historique, le juger.

Se sont aussi multipliées les Commissions d'historiens plus ou moins formelles ou officielles (telle la Commission indépendante d'experts Suisse). Créée en 1996 par une décision du parlement et du gouvernement, elle devait faire la lumière sur la question des "fonds juifs et de l'or nazi".⁸ La Commission Vérité et Réconciliation en Afrique du Sud a été d'un autre type: elle était plus et autre chose qu'une commission d'historiens, chargée d'enquêter sur les faits. Au cours de ses auditions, elle fut, notamment, amenée à distinguer et à reconnaître plusieurs types de vérité: parmi elles, la "vérité qui soigne" (*healing truth*), celle qui résulte de la possibilité pour la victime de dire publiquement ce qu'elle a subi.⁹ Ont également été formées des commissions chilienne, argentine, marocaine. Enfin, plusieurs procès, ceux justement pour crimes contre l'humanité, ont été conçus comme devant être aussi des moments de mémoire (les plaintes des victimes devaient pouvoir être dites, entendues et recevoir une forme de réparation), mais ils devaient aussi opérer et surtout rester comme des "instruments d'histoire" (d'où la décision de filmer les débats).¹⁰ Ils ont en outre posé la question spécifique -et qui a suscité des débats- de la présence de l'historien en témoin, témoin au titre de son expertise certes, mais d'abord "témoin" au sens du Code pénal.

Médias et émotions

Aujourd'hui, nos expériences quotidiennes sont celles d'un monde qui privilégie le direct et l'interactif, le temps réel, *live*, et en ligne, l'immédiat et non le recul (l'humanitaire compassionnel des politiques et le remords instantané), qui parle plus volontiers de "passé" (catégorie floue) que d'histoire, qui fait grand cas de la commémoration, de sa mise en scène, et de toutes les techniques de présentification plus que de l'explication, qui valorise l'affectif et la compassion plus que l'analyse distanciée, qui fait appel au témoin, qui se nourrit de mémoire et visite les mémoriaux. Le devoir de mémoire est un droit, pour moi, à "ma" mémoire. Le patrimoine est maintenant porté par de multiples associations qui y recherchent une manière d'habiter le présent. Ce sont là autant de revendications et de stratégies pour retrouver ou se donner une "histoire à soi", pour dire qui nous sommes et, plus encore, qui "je" suis aujourd'hui. Je me reconnais dans cette mémoire qui, en retour, me fait reconnaître. Au nom de l'identité est devenu le maître mot!

⁸ Voir la thèse à paraître de Cédric Terzi, *Qu'avez-vous fait de l'argent des Juifs?*.

⁹ *Amnistier l'Apartheid, Travaux de la commission Vérité et Réconciliation*, sous la direction de Desmond Tutu, Paris, Seuil, 2004.

¹⁰ La chaîne de télévision câblée "Histoire" a diffusé, à l'automne 2000, une partie des enregistrements du procès de Klaus Barbie et, en 2005, de celui de Maurice Papon.

Postures de l'historien

A grands traits, quatre positions ont été occupées par l'historien au cours des 19^e et 20^e siècles. Celui-ci s'est pensé en prophète (avec Michelet en "vates" du Peuple), voulu pontife et instituteur (avec Monod et Lavis, l'historien est celui qui fait "pont" entre l'ancienne et la nouvelle France), a revendiqué "l'oubli" préalable du présent (avec Fustel de Coulanges) pour se vouer à la connaissance du seul passé, a souligné la nécessité de tenir les deux bouts de la chaîne ensemble: le passé et le présent (avec les *Annales*). Pour Marc Bloch, l'histoire, "science des hommes dans le temps" a "sans cesse besoin d'unir l'étude des morts à celle des vivants."¹¹ En 1867, un *Rapport sur les études historiques en France* se concluait sur ces fortes constatations: "L'histoire ne naît pour une époque que quand elle est morte tout entière. Le domaine de l'histoire, c'est donc le passé. Le présent revient à la politique, et l'avenir appartient à Dieu."¹² L'auteur ne manquait pas de se présenter au ministre, destinataire du rapport, comme un "greffier exact". "Aujourd'hui, pour être admis dans l'espace public, être reconnu dans la société civile, l'historien doit-il se "présentifier", en se proposant comme expert et passeur de présent: du présent au présent?

Très explicitement, cette position de passeur de présent est revendiquée par des historiens du contemporain ou du très contemporain, eux qui occupent désormais les premiers rôles dans l'espace public. En sont autant d'expressions, des formules comme "le présent est devenu la catégorie de notre compréhension de nous-mêmes", ou il revient à l'historien d'"expliquer le présent au présent". Fondée en 1984, la revue *Vingtième siècle* entendait "prendre en charge l'identité du présent". Dans les *Lieux de mémoire*, la démarche de Pierre Nora était bien celle-là: le présent d'abord, c'est-à-dire le passé dans le présent et une histoire nationale s'organisant sur un mode non téléologique et non futuriste: ni l'épopée ni l'accomplissement de la nation. Là, le mode d'être du passé devait être en effet celui de son surgissement dans le présent mais sous le contrôle de l'historien. Tel était le postulat des *Lieux de mémoire*, dont le premier volume a paru en 1984.

Passeur, l'historien l'est bien, mais seulement, si l'on suit Nora, à l'intérieur du cercle du présent, "entre la demande aveugle et la réponse éclairée, entre la pression publique et la solitaire patience du laboratoire, entre ce qu'il sent et ce qu'il sait". Modeste, peut-être, mais devenu enfin historien du présent, de plein droit et de plein exercice. Quant à l'histoire, qu'elle soit celle du présent ou d'autres périodes, il lui revient de s'assumer comme histoire "au" présent. La logique des *Lieux de mémoire* amène à concevoir l'historien lui-même, dans l'exercice de son métier, comme un lieu de mémoire (d'où le programme d'une *Ego-histoire* un moment proposé par Nora), alors que l'historien moderne commençait par poser la nette séparation du passé et du présent. L'histoire devait en effet n'être que la science du passé, science pure, et son serviteur qu'un œil déchiffrant des documents dans le silence des archives. Avec Fernand Braudel encore, l'historien se voyait doté (fût-ce implicitement) d'une position de surplomb.

¹¹ Marc BLOCH, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1997, p. 65.

¹² *Rapport sur les études historiques*, Paris, Imprimerie impériale, 1868, p. 356.

Contingence et crise de l'avenir

Vint 1989, qu'a symbolisé le 9 novembre, avec la chute du Mur de Berlin et la fin de l'idéologie qui s'était conçue comme la pointe la plus avancée de la modernité. Nullement fin de l'histoire, même pas au sens où l'entendait Francis Fukuyama (fin arrêt et fin *telos*), mais césure assurément dans l'ordre du temps (en Europe d'abord puis, de proche en proche, dans une grande partie du monde).¹³ Si la grande vague mémorielle a débuté avant, depuis 1989 on a plus nettement pris conscience d'une désorientation du temps. Tout comme deux siècles plus tôt quand, autour de 1789, se délitait l'ancien ordre du temps et le régime d'historicité qui le traduisait. Avec le progrès, le futur devenait la catégorie motrice. Mais la grande différence est qu'aujourd'hui le futur a reflué: il a été perçu de plus en plus comme fermé. On a bientôt parlé de crise de l'avenir. La chute du Mur n'a pas libéré l'avenir! Le futur est encore là, mais alors même que nos moyens de connaissance se sont accrus dans des proportions gigantesques (avec la révolution de l'information), il est devenu plus imprévisible que jamais. Ou, plutôt, on a comme renoncé: plan, prospective, futurologie sont passés à la trappe. Nous sommes complètement concentrés sur la réponse à l'immédiat: réagir en temps "réel". Ou encore, le futur n'est que trop prévisible, sinon déjà joué (la catastrophe est déjà presque là), et cela s'est accompagné de la rapide et impressionnante montée dans l'espace public du principe de précaution.

Quant au passé, la levée de la tyrannie de l'avenir a eu aussi pour conséquence de le rendre à son opacité, d'en faire, également, un passé pour une part imprévisible. Ce passé à rouvrir, qui n'était ni linéaire ni univoque, était un passé que l'on allait reconnaître comme un champ où s'entrecroisaient des passés qui avaient été, un temps, des futurs possibles: certains avaient commencé d'être, d'autres en avaient été empêchés. Des philosophes, Paul Ricoeur au premier rang, l'ont souligné, des historiens l'ont repris: à juste titre et avec des effets de connaissance positifs.¹⁴ Reste que l'éthique n'est pas un point de vue de substitution ou tout prêt où l'historien n'aurait qu'à venir s'installer.

Mémoire et Patrimoine

En France, *Les Lieux de mémoire* aboutissaient à la fois à reconnaître la présence du national et sa profonde transformation, tout en diagnostiquant un nouveau régime de mémoire faisant moins appel à la transmission qu'à la reconstitution:

¹³ Francis FUKUYAMA, *La fin de l'histoire et le dernier homme*, Paris, Flammarion, 1992.

¹⁴ Paul RICŒUR, *Temps et récit III*, Paris, Seuil, 1985, p. 313; Bernard LEPETIT, "Le présent de l'histoire", *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, pp. 295-298.

archivistique et historique. Au total, la nation messianique avait fait place à une nation-patrimoine, comme culture partagée. Mais partagée par qui? Elle était porteuse d'un national sans nationalisme, vivant mais pacifié, dans une France à qui il restait à cultiver sa mémoire, comme on cultive son jardin: en pré-retraité de l'histoire.

L'Etat-nation, pense-t-on couramment désormais, n'a plus à imposer ses valeurs, mais à sauvegarder ce qui, dans le moment présent, immédiatement, voire dans l'urgence, est tenu pour "patrimoine" par les divers acteurs sociaux.¹⁵ Le monument historique, lui-même, en vient à être supplanté par le "mémorial": moins monument que lieu de mémoire, où l'on s'emploie à faire vivre ou revivre une ou des mémoires différentes. Quant à l'histoire, elle tend à se fondre dans le "passé", perçu comme une "entité peu différenciée, qui se situe du côté de la sensation plus que du récit, qui suscite plus la participation émotionnelle que l'attente d'une analyse". C'est moins l'histoire qu'un "passé sensible" dont le producteur d'histoire locale cherche à faire éprouver la présence, à l'aide de toutes les techniques de présentification.¹⁶ On se meut là en plein usage présentiste du passé.

Dans les vingt dernières années, plus de deux mille associations ont été recensées (en France), dont l'objet déclaré est le patrimoine ou le cadre de vie: le "petit patrimoine", comme on l'appelle. Il s'agit là de patrimoine local. En associant mémoire et territoire, ces opérations visent d'abord à produire du territoire et de la continuité pour ceux qui habitent là aujourd'hui (et le plus souvent depuis peu). "Les associations du patrimoine montrent la construction d'une mémoire qui n'est pas donnée, donc pas perdue. Elles œuvrent à la constitution d'un univers symbolique. Aussi, le patrimoine ne doit-il pas être regardé depuis le passé, mais plutôt depuis le présent, comme catégorie d'action du présent et sur le présent."¹⁷ Enfin, le patrimoine, devenu une branche maîtresse de l'industrie des loisirs, est l'objet d'enjeux économiques importants. Le "vaut le détour" des guides repris par les tours-opérateurs l'inscrit dans la mondialisation. Sa "valorisation" s'insère alors directement dans les rythmes et les temporalités rapides de l'économie marchande d'aujourd'hui, ou, à tout le moins, s'y confronte. Un large secteur a ainsi conquis son autonomie, avec ses modes de fonctionnement, ses contraintes, ses objectifs, ses personnels.

Après les catastrophes du 20^e siècle, les nombreuses déchirures, les fortes accélérations si perceptibles dans l'expérience du temps vécu, ni le surgissement de la mémoire ni celui du patrimoine n'auraient dû ou ne devraient finalement nous surprendre. En revanche, ce qui singularise la poussée patrimoniale contemporaine c'est la rapidité de son extension, la multiplicité de ses manifestations et son caractère fortement présentiste, alors même que le présent a pris une place et une extension inédites (il est désormais sexagénaire!). J'en ai indiqué quelques signes. Le mémorial, qui est préféré au monument, ou ce dernier qui revient en mémorial; le passé, qui attire plus que l'histoire: la présence du passé, l'évocation et l'émotion

¹⁵ Le nombre des édifices protégés est passé de 24.000 en 1960 à 44.709 en 1996.

¹⁶ Daniel FABRE, "L'histoire a changé de lieux", Alan BENZA et Daniel FABRE (dir.), *Une histoire à soi*, Paris, Editions de la MSH, 2001, pp. 32-33.

¹⁷ Ibid., p. 263.

l'emportent sur la prise de distance et la médiation; la valorisation du local qui va de pair avec la recherche d'une "histoire à soi";¹⁸ enfin le patrimoine, qui est lui-même travaillé par l'accélération: il faut faire vite avant qu'il ne soit trop tard, avant que le soir ne tombe et qu'aujourd'hui n'ait complètement disparu.

Qu'elle se manifeste comme demande, s'affirme comme devoir ou se revendique comme droit, la mémoire vaut, dans le même mouvement, comme une réponse au présentisme et comme un symptôme de ce dernier. Il en va de même pour le patrimoine. Mais avec quelque chose en plus du point de vue de l'expérience et, finalement, de l'ordre du temps. La patrimonialisation de l'environnement, qui fait son entrée sur la scène internationale avec la Convention de l'UNESCO de 1972, désigne l'extension probablement la plus massive et la plus neuve de la notion. Elle ouvre indubitablement sur le futur ou sur de nouvelles interactions entre présent et futur, puisque l'environnement est ce bien collectif menacé que les pays signataires doivent s'engager à protéger. Mais ce futur n'est plus promesse ou "principe d'espérance", il est perçu comme gros de menaces. Tel est le retournement. Une menace dont nous avons été les initiateurs et dont nous devons nous reconnaître, aujourd'hui à défaut d'hier déjà, comme les responsables. Le futur n'est plus un horizon lumineux vers lequel on lance des ordres de marche plus ou moins vibrants, mais une ligne d'ombre que nous avons mise en mouvement vers nous, tandis que nous semblons piétiner l'aire du présent et ruminer un passé qui ne passe pas.

Perspective critique

Après ce rapide éclairage jeté sur la conjoncture, à partir de quelques maîtres-mots et sous l'angle des postures de l'historien hier et aujourd'hui, ma conclusion provisoire sera en forme de proposition. Passer du temps en question au temps comme question. Comment? Le régime d'historicité, pris comme instrument heuristique, est une voie possible. Ma réflexion d'historien est en effet partie du présent, pour le mettre en perspective, en vue d'y revenir mieux préparé. Car, pour moi, l'historien est ce voyageur qui va et vient entre présent et passé: sa démarche est faite d'allers et retours. Dans ce mouvement et par lui, il peut construire un point de vue sans cesse à reprendre. Il recherche les moments de mises en question, quand les évidences viennent à se troubler, et, en l'occurrence, quand les rapports au temps se révèlent empreints d'incertitude.

Par régimes d'historicité, j'entends, pour le redire ici, les différents modes d'articulation des catégories du passé, du présent et du futur. Selon que l'accent est mis sur le passé, le futur ou le présent, l'ordre du temps n'est pas le même. Le régime d'historicité n'est pas une réalité toute faite mais un outil.

Aujourd'hui, la catégorie prééminente est celle du présent. Tout se passe comme si l'intelligibilité procédait presque exclusivement de lui. En ce sens (seulement), il n'y a plus ni passé ni futur, ni temps historique, s'il est vrai, comme l'observait

¹⁸ Pour reprendre le titre de l'enquête dirigée par Alban Bensa et Daniel Fabre.

Reinhart Koselleck, que le temps historique moderne s'est trouvé mis en mouvement par la tension créée entre le champ d'expérience et l'horizon d'attente. Qu'il s'agisse d'une situation transitoire ou d'un état durable, nul ne le sait. Reste que ce présent est à la fois le temps de la mémoire et de la dette, de l'amnésie au quotidien, de l'incertitude, des sondages incessants et des simulations de plus en plus sophistiquées. ¿Faut-il en induire la mise en forme d'un nouveau régime d'historicité? ¿Régime, dont seraient repérables, à ce jour, des formulations locales, sectorielles, voire disciplinaires mais, peut-être, pas encore une expression générale ou unifiée? ¿A moins qu'il ne soit vain d'en chercher une, si la dispersion ou simplement une multiplicité de différents régimes de temporalités se trouvait être un trait constitutif et distinctif de notre présent? Autrement dit, ¿s'agit-il, et la question est posée, d'un présentisme par défaut -transitoire, temporaire, en attendant autre chose, par exemple une réactivation du ou d'un régime moderne- ou d'un présentisme plein: d'un agencement effectivement inédit où le présent est bien la catégorie dominante, ce présent produit par nos sociétés de l'immédiateté, avec leurs technologies, la domination du marché, l'économie médiatique, avec leurs histoires et leurs crimes de masse, le présent de la mémoire, du patrimoine, et de la dette?